

Conditions de livraison et de paiement Dmax:

1. Sauf stipulation contraire, nos factures sont payables à notre siège social, 8 jours après la date de la facture.

Toutefois le non-paiement d'une seule facture ou traite à son échéance rend exigible de plein droit et sans mise en demeure préalable le solde de toutes les autres, même non échues.

S'il y a des doutes justifiés quant au respect des engagements de l'acheteur, ce dernier est tenu de fournir des sûretés à première demande.

2. Tout retard de paiement entraîne de plein droit et sans mise en demeure un intérêt de 1,5 % par mois. Cet intérêt sera calculé à partir de la date d'échéance de la facture. Chaque mois commencé sera complètement pris en compte.

En cas de défaut de paiement, même partiel, nonobstant rappel, la dette sera en outre augmentée de 15 % du montant de la facture ou de la traite avec un minimum de 25.000 FB à titre d'indemnité forfaitaire pour le préjudice subi et des frais de procédure éventuels.

En cas de retard de paiement, nous avons en outre le droit de suspendre ou d'annuler l'exécution des commandes en cours ou toutes obligations vis-à-vis de l'acheteur et ce, sans mise en demeure ni intervention judiciaire avec indemnisation.

3. Une réclamation ne peut être acceptée que si elle a été formulée par lettre recommandée dans les 8 jours qui suivent la date de la réception de la marchandise; en aucun cas, l'acheteur ne peut retourner de marchandises sans y être expressément autorisé par le vendeur.
4. Réserve de propriété : Le transfert de la propriété des marchandises livrées est différé jusqu'au paiement intégral de leur prix de facturation et/ou de toutes dettes accessoires résultant de leur livraison. Les acomptes payés resteront notre propriété en compensation de pertes éventuelles à la revente.
5. Si l'acheteur omet de remplir ses engagements, la vente pourra être annulée sans mise en demeure tout en gardant le droit d'exigibilité de frais et intérêts et ce par simple lettre recommandée.
6. Seuls les tribunaux, où est établi notre siège social, seront compétents en cas de litige, la loi belge est la seule applicable. Le vendeur se réserve le droit de s'adresser à tout autre tribunal compétent.